

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16/2026

Objet : Fiscalité Directe Locale : taux des impôts directs locaux pour 2026

L'an deux mille vingt-six, le 03 mars à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Montalieu-Vercieu, légalement convoqué le 24 février, s'est réuni à la salle Jouvenet sous la présidence de Monsieur Christian GIROUD, Maire.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23

Membres présents : 17

ATTAVAY Bernard, CHAUDET Florence, COUPAS Daniel, DA CONCEICAO Marilyne, DE BATTISTI Inès, DREVET Christiane, FOURNET Steve, GIROUD Christian, HEURTEBISE Éric, LUTTRIN Jean-Claude, PONTOIZEAU Arnaud, POULET Maxime, ROSSI Patrick, RUIS Frédéric, RUIZ Céline, THÉVENOT Monique, ZABI Sabya.

Membres absents avec pouvoir : 6

ATTAVAY Maria pouvoir à ATTAVAY Bernard, BIANCIOTTO Chloé pouvoir à GIROUD Christian, DREVET Clémence pouvoir à FOURNET Steve, DUSSERT Jean-Claude pouvoir à HEURTEBISE Eric, LEFEBVRE Fanny pouvoir à DREVET Christiane, OSETE Christelle pouvoir à RUIS Frédéric.

Soit 17 présents et 6 pouvoirs – 23 votants

Secrétaire de séance : Florence CHAUDET

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts ;

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de 2 ans.

Monsieur le Maire, propose de maintenir les taux pour 2026 comme suit :

Taxe	Taux
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	39,82 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	58,94 %
Taxe d'habitation (TH)	10,96 %
TOTAL	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, par 0 voix contre et par 1 abstention (Inès DE BATTISTI) :

- **APPROUVE** les taux communaux pour l'année 2026 tels que définis ci-dessus.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et années susdits.

Pour copie de

ip

Christian GIROUD
MAIRE de la commune de
Montalieu Vercieu (213802473)
4 mars 2026

Christian GIROUD,
Maire



Florence CHAUDET,
Secrétaire de séance

